

Service des admissions
65, rue des Cités
93306 Aubervilliers CEDEX
01 48 11 27 90

Dossier d'information
Rentrée de SEPTEMBRE 2024
Formation initiale
OU
Formation professionnelle continue

Les Moniteurs-Éducateurs participent à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap. Ils peuvent contribuer à l'éducation d'enfants ou d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant des déficiences sensorielles, physiques, psychiques ou des troubles du comportement.

Ils interviennent principalement, mais sans exclusive, dans les institutions du secteur du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé et de l'insertion sociale.



Durée de la formation

2 ans / 950 heures de formation théorique, en alternance avec 7 mois de stage

4 Domaines de Formation (DF)

DF 1 > Accompagnement social et éducatif spécialisé (400 heures)

DF 2 > Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé (300 heures)

DF 3 > Travail en équipe pluriprofessionnelle (125 heures)

DF 4 > Implication dans les dynamiques institutionnelles (125 heures)

Conditions d'accès

Aucun diplôme préalable n'est exigé
Avoir réussi les épreuves de sélection
Être âgé de 18 ans à l'entrée en formation

Inscription aux épreuves d'admission

Les épreuves d'admission ont pour but de vérifier les capacités des candidats :

- > à réfléchir sur des thèmes socio-éducatifs et des questions de société (épreuve écrite)
- > à présenter leur expérience et leurs projets professionnels (entretien individuel)

Les candidats ayant obtenu la moyenne et au-delà à l'épreuve écrite puis aux épreuves orales sont déclarés admissibles. L'admission est prononcée par ordre de mérite et en fonction du nombre de places disponibles. Les candidats admissibles sont placés sur une liste d'attente. Ils seront sollicités, si des places deviennent disponibles, en fonction de leur classement.

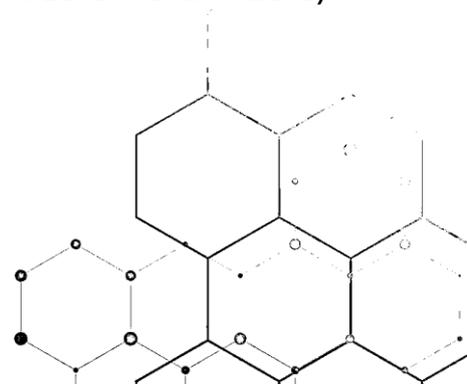
Calendrier des inscriptions et épreuves

SERIE	DATE LIMITE D'INSCRIPTION	EPREUVE
		ECRITE et ORALE DE 10h A 16h
1	Jeu. 07 mars	Jeu. 21 mars
2	Mer. 03 avril	Mer. 17 avril
3	Mer. 15 mai	Mer. 29 mai
4	Jeu. 06 juin	Jeu. 20 juin

Montant total des épreuves d'admission

165 € (écrit : 35 € / oral : 130 €)

Taux de réussite session juin 2023 >>> **95 %**





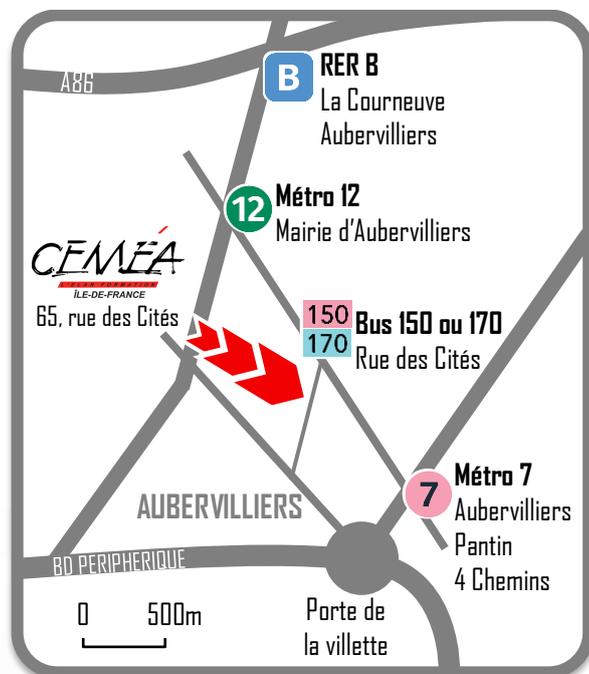
Nombre de places
30 en Formation Initiale
36 en Formation Professionnelle Continue

Se former aux CEMEA

Mouvement d'éducation nouvelle et d'éducation populaire
 Méthodes actives / Coopération / Créativité
 Prise de responsabilité / Souci de l'intérêt général
 Débat / Expérimentation / Innovation / Esprit critique

**Former des professionnels
 qui porteront un regard réflexif sur leur pratique**

**Les étudiants disposent d'instances et d'espaces
 pour être acteurs de leur parcours**



La formation est organisée sur le mode de l'alternance avec des unités d'enseignements et des périodes de formation pratique. L'analyse de la pratique professionnelle et du processus de formation s'effectue dans des groupes de travail qui se réunissent régulièrement tout au long de la formation. Elle est en conformité avec les textes du décret du 15 mai 2007 qui régissent la formation.

Fiche RNCP n°492 <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/492/>



Les épreuves de certification (DC : Domaines de Certification)

- DC 1 > Présentation et soutenance d'une note de réflexion
- DC 2 > Entretien avec le jury sur le parcours de formation pratique
- DC 3 > Présentation et soutenance d'un dossier thématique
- DC 4 > Épreuve écrite sur les dynamiques institutionnelles

Les DC 1, 3 et 4 comportent chacun une évaluation organisée par le centre de formation. Chaque DC doit être validé séparément. Un DC est validé en obtenant une note moyenne d'au moins 10 sur 20. Les résultats sont portés au livret de formation du candidat.



Financement de la formation

3 STATUTS

FINANCEMENTS

Formation initiale

Réservée aux étudiants n'ayant pas d'employeur

Sont éligibles au financement de la Région (frais de formation de 5225€/année pris en charge par notre subvention)

Elèves et étudiants âgés de 25 ans ou moins, inscrits ou non en Mission locale, à l'exception faite des apprentis / Elèves et étudiants sortis du système scolaire depuis moins de 2 ans, à l'exception faite des apprentis / Demandeurs d'emploi (catégorie A et B) inscrits à France Travail (ex Pôle Emploi) depuis 6 mois au minimum à l'entrée en formation, dont le coût de la formation n'est pas pris en charge par France Travail (ex Pôle Emploi) / Bénéficiaires des contrats aidés (CAE, CIE, Emploi d'avenir) y compris en cas de démission / Bénéficiaires du RSA / Elèves et étudiants dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation **Reste à la charge des stagiaires : 100€/année**

Suivant votre situation, vous pouvez prétendre à :

- > **Bourse du Conseil Régional d'Ile de France** : Réservée aux personnes qui ne sont ni salariées, ni indemnisées par France Travail (ex Pôle Emploi). Les demandes se font à la rentrée auprès du secrétariat des CEMEA.
 - > **Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi Formation (AREF) ou Rémunération de Fin de formation (RFF)** pour les Demandeurs d'emploi
- Dossiers et renseignements auprès de votre conseiller France Travail (ex Pôle Emploi)

Formation Professionnelle Continue

L'employeur ou le fonds s'engage à payer la formation (5 925 € par année) - Plan de formation de l'employeur (PAUF), financement par l'employeur, hors PAUF, contrat de professionnalisation, financement Transition Pro, congé de Formation Professionnelle (CFP), autre type de contrat

Apprentissage

Tarifs selon l'OPCO auprès duquel l'employeur cotise